

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 16 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION N°2026-181**

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures, le  
Présents : 59 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la  
Absents excusés : 8 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après  
Pouvoirs : 8 convocation légale en date du 10 juin 2026, sous la  
Votants : 67 Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Axel JOURQUIN, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET.

**Excusés :**

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Joël BRUN, M. Olivier ERARD, M. Jean-Noël GILBERT, MME Maryline GUDEFIN, MME Florie PAROU, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL  
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG  
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Raymond SALVAN donne pouvoir à M. Michel BROUSSE  
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 JUIN 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 JUIN 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE N°3 POUR 2026**

RAPPORTEUR : Madame Florence DELAS

**Rappelant** qu'en 2024, la convention cadre pluriannuelle (2024-2026) fixant les objectifs de prestations entre l'OMJS de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté a été adoptée par délibération n°2024-133 en date du 10 avril 2024 ;

**Précisant** que les prestations jusqu'à présent confiées portent sur les domaines suivants : jeunesse, association, évènementiel, sport et gestion ;

**Précisant** qu'en 2025, la participation financière de Saint-Flour Communauté à l'OMJS de Saint-Flour s'est élevée à 85 500 € pour le financement des prestations relevant des domaines d'interventions susnommés ;

**Vu** le bilan d'activités joint à ce rapport (Cf. annexe 1 jointe à la délibération) ;

**Considérant** tout l'enjeu territorial de reconduire ces prestations auprès de l'OMJS sur les domaines jusqu'à présent investis et détaillés comme suit :

**=> Jeunesse :**

- Animations extra-scolaires en direction des jeunes et financement des personnes responsables de l'encadrement des jeunes, à l'échelle de Saint-Flour Communauté, déclinées comme suit :
  - « Grand Jeu » et animations « Saint-Flourco'Lympique » ;
  - Mini-camps et après-midi à thèmes ;
  - Organisation de stages sportifs et de loisirs et de journées sportives ;
  - Gestion du « Mini-Parc OMJS » (structures gonflables) installé à Saint-Flour ;
- Fonctionnement, encadrement, animation du Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) ;
- Organisation d'évènements CIJ ;
- Animation et coordination du dispositif « Pass Activ'jeunes ».

**=> Association :**

- Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) (soutien aux associations à l'échelle de Saint-Flour Communauté, Forum des associations à Saint-Flour, ...) avec l'adhésion au réseau SAVAARA (Structures d'Appui à la Vie Associative en Auvergne-Rhône-Alpes).

**=> Évènementiel :**

- Soutien aux évènementiels sportifs d'intérêt communautaire (Étape Sanfloraine, Méridienne, Traversée blanche, Trail de la cité des vents, Grand Parcours...).

**=> Sport :**

- Participation au fonctionnement des sentiers VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, à l'échelle du Pays de Saint-Flour Margeride, en complémentarité de l'intervention de Saint-Flour Communauté sur les secteurs de Planèze et du Pierrefortais ;
- Collecte des données permettant la répartition de la subvention au sport de haut niveau.

**=> Gestion :**

- Coordination et garantie du bon fonctionnement de l'utilisation du complexe multisports intercommunal sis à Saint-Flour avec l'élaboration des plannings d'utilisation scolaire et associatif.

**Considérant** que, pour l'année 2026, le montant de la participation financière à l'OMJS de Saint-Flour communauté pourrait s'élever à 85 500 € ;

**Vu** le projet d'annexe financière ci-joint (annexe 2 jointe à la délibération) ;

**Considérant** que les crédits liés à cette opération sont prévus au budget primitif 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ± **DECIDE D'ATTRIBUER une participation annuelle pour 2026, d'un montant maximal de 85 500 euros à l'OMJS de Saint-Flour ;**
- ± **ADOpte le projet d'annexe financière n°3 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'OMJS pour l'année 2026 ;**
- ± **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'annexe financière n°3 pour l'année 2026 et toutes les pièces afférentes à cette affaire.**

POUR : 67 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

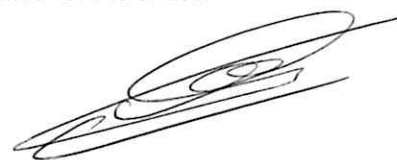
Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG



# Annexe n°1

## BILAN D'ACTIVITE

Office

Municipal

de la Jeunesse

et des Sports

de Saint-Flour

L'OMJS de Saint-Flour a tenu son assemblée générale annuelle jeudi 3 avril 2025 à 20h au club house du complexe sportif intercommunal à Saint-Flour, sur convocation et invitation des Co-Présidents Maryline Vicard et Marc Pougnet en date du 17 mars 2025.

Ci-dessous le procès-verbal reprenant tous les éléments relatifs à l'AG.  
Les documents sont disponibles dans les locaux de l'OMJS.

*ANNEXE 1 : émargements*

**ORDRE DU JOUR :**

- Mise au vote du PV de l'AG 2024
- Rapport moral
- Rapport d'activité 2024 – perspectives 2025
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Mise au vote des rapports
- Approbation des comptes et affectation du résultat 2024
- Budgets prévisionnels 2025
- Election du Conseil d'Administration
- Informations diverses
- Questions diverses
- Prises de parole - clôture

### **1. Approbation du PV 2024.**

Après délibération, le PV de l'Assemblée Générale de 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport moral des co-présidents**

*ANNEXE 2 : rapport moral des co-présidents*

### **3. Rapport d'activité OMJS / ALSH 2024**

*ANNEXE 4 : rapport d'activité OMJS / ALSH*

Après délibération, le rapport moral ainsi que le rapport des activités sont approuvés à l'unanimité.

### **4. Bilan financier**

Bilan définitif et Compte de résultat 2024 :

Les comptes annuels au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total de bilan de 199 593,78 € et un résultat excédentaire de 39 611,84 €, sont présentés par Mr Michael LACROIX.

Mr Christian GAUZY, commissaire aux comptes donne lecture de son rapport général, relatif aux comptes annuels 2024, certifiant la régularité et la sincérité de ces derniers et l'image fidèle qu'ils donnent des opérations de l'exercice et de la situation financière de l'association et son rapport spécial sur les conventions réglementées concluant à l'absence de conventions.

*ANNEXE 4 : rapport du Commissaire aux Comptes*

### **5 - Approbation des comptes et affectation du résultat 2024 :**

Après délibération, les membres de l'Association valident à l'unanimité les comptes annuels au 31 décembre 2023 tels que présentés et décident à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2024, soit un déficit de 39 611,84 € en report à nouveau.

### **6 - Budgets prévisionnels 2025 :**

Le budget prévisionnel de l'Association pour l'année 2025 est présenté à l'ensemble des membres.

Après délibération, le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des voix par l'Assemblée.

*ANNEXE 5 : budgets prévisionnels*

## 7. Election du conseil d'administration

<i>Association</i>	<i>Composition 2025</i>
Alerte Sanfloraine	Philippe BOUILLAGUET
Loisirs GV Cantal	Angélique GERBERT
Yoga	Marie-Pierre MURAT Cathy PLAGNE
Sport Nature	Joël CHARBONNEL
ASPTT	Jean MIZOULE Bernard BRIOUDE
Moto club	Jean-François TRANCHER
Pétanque	Hervé LAGARDE Laurent FILLON
Retraite sportive	Michel GRAS Marguerite TARRISSON
Rugby club Saint-Flour	Sébastien LOUSSERT
Sanfloraine Basketball	Marie-Laurence MANY
Amicale Laique	François ESCHALIER André NUQ
SFHB	Sandrine FIDELLE Géraldine CHALIER
Tennis club	Elise TEIL Marc POUGET
USS Football	Cyril MEYRIAL-LAGRANGE Laurent DELCELIER
Gym Sanflo	Janice BARTHOMEUF Audrey GRENIER
Représentants élus	Nicolas FERNANDEZ
	Marine NEGRE
	Jérôme GRAS
	Corinne AMAT
	Géraud DELPUECH
	Maryline VICARD
Médecin	Bonnie DELEPINE
	Jean-Luc FAURE
Représentation	Nb de représentants associations : 24
	<b>TOTAL MEMBRES : 32</b>

Les 24 candidats sont élus à l'unanimité des voix par l'Assemblée.

3

AG - OMJS ST-FLOUR - jeudi 3 avril 2025 à 20h au club house du complexe sportif intercommunal à Saint-Flour

Office Municipal de la Jeunesse et des Sports - 10 avenue de Besserette - 15100 Saint-Flour

Tel : 04.71.60.16.00 - E-mail : [omjstflour@gmail.com](mailto:omjstflour@gmail.com)

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

## 8. Questions diverses :

- RAS

---

Avant de clôturer l'Assemblée Générale, plusieurs prises de paroles : Yohan Lebras, Vice-Président du CDOS, Jérôme Gras, adjoint en charge de la cohésion social à la Ville de Saint-Flour ; Christophe Vidal, Vice-Président du Conseil Départemental.

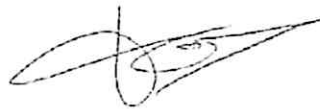
---

Marc Pougnet clôture l'Assemblée Générale.

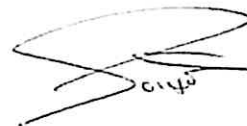
Fait à St-Flour,  
Le 04 avril 2025

Les Co-Président,

Maryline Vicard



Marc Pougnet



ANNEXE 1 : émargements

Assemblée Générale du 03/04/2025			
Association / collectivité	Nombre de voix	NOM et Prénom	Signature
A'erte Sanfloraine	3		
Amicale Laïque	4	COCHARD Françoise	
ASPTT	3	BRIGNONNE Jeanne MICHONNE Genevieve	
Base de loisirs Garebit Mallet	1		
Cantal loups	1		
CIB 15	2		
EQUIL CLUB	2		
Gym Sanflo	3	FRANCOIS Audrey GATHIERE Thibault	
Karaté	1		
La sanfloraine	4	FEZANGES SERPHE	
Les Archers	1	BOUQUET Franck	
Les Flechettes sanfloraines	1		
LOISIRS GV	1	BOUQUET Angélique	
Model club	1	MASSAS PIERRE BRASSAC Laurent	
Moto club	2		
Pétanque	3	LAFARGE Hervé	
Retraite sportive	3	BOUQUET Franck	
Rugby club	4		
Saint-Flour au Galop	2		
Sanfloraine Basketball	3	BONNET A.	
Savate club	2	BOUQUET Franck VALENTINE Franck	

SFHB	3	CLUBS	
Sport Nature	2		
Tennis club	3		
USS boules Lyonnaises	1		
USS Football	4	Association Sportive Club de Football	
Vélo club	2		
Yoga	3	PLAGE PAYS HAUTE DP	
AS Lycee Haute Auvergne	1		
AS Blaise Pascal	1		
AS La Vigière	1		
AS Saint-Vincent	1		
AS Saint-Joseph	1		
AS LEPA Voizac	1		
Bonnie DÉLEPINE	1		
Jérôme GRAS	1		
Marine NEGRE	1		
Nicolas FERNANDEZ	1		
Corinne AMAT	1		
Géraud DELPUECH	1		
Marilyne VICARD	1		
Jean-Luc FAURE	1		

Chloé...

...

## **ANNEXE 2 : rapport moral des co-présidents**

« Bonsoir à toutes et à tous,

Monsieur Christophe Vidal représentant Bruno Faure Président de Conseil départemental,  
M, représentant Céline Charriaud, Présidente de St-Flour Communauté,  
Monsieur Jérôme Gras représentant Philippe Delort, maire de St-Flour,  
Monsieur Yohan Lebras représentant Geoffrey Granouillac Président du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif).

Mesdames et Messieurs les élus du département, de la Communauté de communes, de la ville de St-Four et des communes du territoire,

Madame Bordes représentant le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Madame Lalo Yerles représentant l'association DALHIR.

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations ou leurs représentants

Mesdames – Messieurs. Merci pour votre présence

Merci d'excuser les absences de

Messieurs Jean-Yves BONY, Vincent DESCOEUR, Députés du Cantal, Bernard DELCROS, Stéphane SAUTAREL, Sénateurs du Cantal, Marina BESSE, conseillère départementale.

Sans être trop long et sans trop faire doublon avec le rapport d'activité qui va vous être présenté par les salariés, je voudrais vous donner quelles informations sur le long fleuve « tranquille » qu'a été la vie de l'OMJS sur la dernière année, à moins que ce soit une série télévisée à plusieurs épisodes.

Ci-joint quels épisodes :

- Début 2024, intégration de l'ALSH de Chaudes-Aigues aux 3 autres centres de loisirs gérés par l'OMJS (St-Flour, Ruynes en Margeride et Planèze), ouverture de 12 semaines par an, comme à St-Flour. Une fréquentation constante avec une progression du nombre d'enfants accueillis. Bravo à Mailys et à ses équipes sur place,
- La traversée Blanche 2024 à Valuéjols, dans le brouillard et dans le froid, avec l'incendie d'une maison dans le village,

- La Méridienne au départ de St-Flour avec le beau temps, un nombre de participants en retrait par rapport aux attentes mais satisfaits des parcours et de l'accueil,
- Le championnat de France de pétanque en juin, avec en amont un travail de communication très important avec la réalisation de la plaquette programme de la manifestation par Alexis,
- Un été plutôt « tranquille », n'est pas Maillys, 140 enfants sur les 4 centres en moyenne/jour sur juillet, l'accompagnement de stagiaires de direction et d'animation BAFA, ainsi que l'accueil d'enfants en situation de handicap.  
Bravo à tous les intervenants et intervenantes,
- L'Étape sanfloraine, la routine en apparence, un moment de plaisir pour moi, mais un moment de stress pour Marie-Pierre, la présidente et pour Alexis, le coordonnateur, mais au final, une édition plus que réussie avec un record de participation et la satisfaction, il me semble de tous, participants, organisateurs, collectivités,
- Le Lander parc, une nouveauté sur St-Flour, une réussite au niveau de la fréquentation, de la participation de nombreuses associations, mais aussi de l'implication de l'équipe de l'OMJS en lien avec le CCAS pour l'organisation, la mise en place et le temps passé,
- En septembre la volonté de créer une section « Sport Bien-Etre séniors » avec le dépôt d'un dossier Leader avec le soutien de St-Flour Communauté pour l'autofinancement (merci à la Présidente de l'interco). Dossier retenu mais pas concrétisé au vu de l'organisation des 170 actions prévues avec une seule demi personne,  
Dans ce domaine, nous avons décidé de maintenir 2 sorties / semaine de « Marchons dans nos campagne » en sollicitant les aides du CROMS (en attente),
- Run & Roses  
Une demande de la mairie de St-Flour à laquelle l'équipe a répondu positivement et s'est fortement impliquée afin que cette action soit une réussite,
- En fin d'année, les élections au CIJ (Conseil Intercommunal des jeunes) prévus dans les 5 collèges du territoire, malheureusement pour des raisons diverses, nous n'avons eu des candidats et des candidates que sur 3 collèges, dommage. Mais je retiendrais plutôt la mise en place du nouveau conseil avec 18 élus qui ont des projets en tête et au moins un voyage à Paris qu'ils vont organiser avec les jeunes des conseils de Talizat et de St-Flour,

- À l'automne, la demande de notre directeur, Guillaume Delcelier, de nous quitter pour donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle, je tiens à lui souhaiter beaucoup de réussite dans ses nouvelles responsabilités et à le remercier pour les années passées à l'OMJS (24 ans) et le travail accompli, pour les anciens, rappelez-vous ce qu'était l'OMJS à son arrivée et ce qu'il est aujourd'hui, cette évolution, on l'a lui doit en grande partie,
- Début 2025, une nouvelle organisation au niveau direction avec Mailys, Jérôme et Alexis qui se partagent les responsabilités en fonction de leurs domaines d'intervention, Maxence et Baptiste qui étendent leur champ de compétence dans l'accueil, la préparation des programmes d'animation, la communication.
- La Traversée Blanche 2025, avec malheureusement le décès de monsieur Christian Barthomeuf, que j'avais l'occasion de croiser régulièrement en marchant et avec qui, nous échangeons de la pluie, du beau temps et de son plaisir à venir participer à la Traversée Blanche, ayons une pensée pour lui et pour sa famille,

Voilà pour moi, les salariés, ma co-présidente Maryline et les autres membres du bureau, auraient peut-être retenus d'autres moments particuliers.

Coté activités, nous sommes restés avec un gros niveau, (animations, évènementiel, ALSH,)

- Coté finances,

Après 2 années avec des résultats négatifs, nous retrouvons des résultats positifs grâce au travail de Guillaume et de l'équipe avec une gestion rigoureuse, la recherche de subventions avec des réponses à des appels à projet (ANS, CROMS, région, location VTT,) et grâce au soutien de la ville de St-Flour, de St-Flour Communauté et de jeunesse et sport (postes Fonjep), merci à eux pour leurs aides et leur confiance.

### Orientations 2025

Pour 2025, nous proposerons au CA qui se réunira à l'issue de cette AG, de poursuivre avec une même co-présidence

### Pour les activités :

La plupart des actions sont reconduites, l'OMJS est déjà intervenu sur l'organisation des championnats de France de natation, du Pétanque Tour, du dossier de demande de championnat de France de savate (non retenu), du championnat de France d'enduro, du Lander Parc, ... Et la soirée des trophées.

Remerciements

Merci, à Mickael Lacroix, notre expert-comptable, à Christian Gauzy, notre commissaire aux comptes,

Merci à tous les salariés pour leur implication, leur disponibilité, leur esprit d'équipe Mailys, Guillaume, Jérôme, Alexis, Maxence et Baptiste,

Merci à tous ceux et toutes celles qui sont intervenus au sein de la structure, les 2 services civiques, la cinquantaine d'animatrices et d'animateurs des ALSH.

Merci aux membres du bureau pour leur présence, leur soutien et leur confiance : Marie-Pierre, Sandrine, Philippe, Hervé, Joël Jeannot et Nicolas, sans oublier Angélique et Sébastien qui ont participé activement à nos réunions de bureau en tant qu'invités.

Enfin, merci à tous nos partenaires :

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports

- La CAF, la MSA
- Les élus du département, sénateurs et députés
- Le Conseil départemental du Cantal et ses conseillers
- Le Comité Régional des Offices Municipaux des Sports
- La région AURA

Un petit mot de remerciements pour les agents des services techniques et autres de St-Flour, de St-Flour Co, des maisons de services et des communes qui répondent à nos diverses sollicitations.

Mes remerciements,

- aux élus de la St-Flour Communauté pour la confiance qu'ils nous accordent dans notre mission auprès de la jeunesse de notre territoire, pour la gestion des Centres de Loisirs (ALSH) et les différentes animations, la gestion du Pass Activ Jeunes et du Conseil Intercommunal des jeunes (CIJ).

- Aux élus de la ville de St-Flour dans le cadre de la convention d'objectifs.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions sur les points évoqués ou pour toute autre demande.

Merci à toutes et à tous pour votre attention et bonne AG. »

### ANNEXE 3 : rapport d'activité OMJS / ALSH

## Gestion et coordination des ALSH

Depuis maintenant 9 ans, l'OMJS gère le centre de loisirs du Pays de Saint Flour (Saint-Flour/Margeride). En plus de ces 2 centres, nous nous sommes vus confiés début 2017 l'accueil de loisirs de la Planèze à Ussel puis en 2024 l'accueil de loisirs du Caldauguès à Chaudes-Aigues.

Au sein de nos 4 centres, nous mettons en place une dynamique pédagogique adaptée aux différentes tranches d'âge accueillies. Nous tenons à faire découvrir la richesse de notre patrimoine local tant culturel, sportif mais aussi artisanal. C'est pourquoi nous collaborons avec divers organismes sur notre territoire comme le SYTEC, le Centre Social, la médiathèque, le Pays d'Art et d'Histoire, l'Ecomusée de la Margeride, le conservatoire de musique...etc.

Tout au long de la journée, nous souhaitons transmettre aux enfants des valeurs en lien avec la citoyenneté, l'autonomie, la coopération, le partage, le développement durable...etc.

A chaque période de vacances, nous organisons nos animations autour de diverses thématiques pour permettre aux enfants de découvrir de nouveaux univers.

Nos objectifs sont de toujours proposer aux enfants des activités variées. Nous continuerons à leur faire découvrir notre territoire, à travers diverses sorties et activités.

Depuis l'année 2019, nous devons répondre à une charte d'engagement de la Communauté de Communes. Nous avons pleinement rempli les différents objectifs (tarification, modalité d'accueil, offre d'animation, transport, communication, restauration...).

Aussi fort de notre volonté d'accueillir tous les publics, nous avons pu avec une aide du DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers) accueillir 6 jeunes en situation de handicap nécessitant un animateur supplémentaire.

#### Les particularités de cette année 2024 :

- Départ de Guillaume Delcelier, reprise des tâches qu'il effectuait auparavant par Mailys Portefaix
- Contrôle de la CAF sur l'exercice de l'année 2022 de Planèze – aucune anomalie relevée
- Reprise du centre de loisirs de Chaudes-Aigues suite à l'arrêt de la gestion par l'ADMR, en respectant les mêmes conditions d'ouverture (chaque petite vacances, sauf à Toussaint : qu'une semaine, 6 semaines en été, et fermé à Noël).
- Réunion d'information et de présentation du nouveau fonctionnement de l'ALSH auprès des habitants de Chaudes-Aigues en janvier 2024.
- Ouverture classique des centres de Saint-Flour (chaque petites vacances, fermé à Noël, 6 semaines l'été), de Ruynes en Margeride (navette la 2<sup>ème</sup> semaine des petites vacances, fermé à Noël, 6 semaines l'été) et Ussel (une semaine sur deux aux petites vacances, fermé à Noël, 6 semaines l'été).
- Formations :
  - o Accueil des enfants à besoins spécifiques proposé par le DAHLIR : 2 jours – Mailys et Maxence
  - o Approfondissement : Accueil des enfants à besoins spécifiques proposé par le DAHLIR : 2 jours - Mailys
  - o Réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs proposé par la SDJES : 2 jours – Mailys et Maxence
  - o Réunions pour les organisateurs d'Accueil Collectifs de Mineurs proposé par la SDJES : 2 fois – Mailys, Maxence et Coline
- Participation à 3 jurys BAFA à la SDJES (Aurillac) – Mailys

- Préparation de l'été : 2 réunions (juin et juillet) une trentaine de jeunes rassemblés pour la préparation de l'été : écriture des programmes, travail sur le projet pédagogique et conclusion sur une activité de cohésion.
- 2 mini camps proposés : 1<sup>er</sup> à Ruynes en Margeride : 24 enfants, le 2<sup>ème</sup> à Coltines : 24 enfants.
- ALSH de Saint-Flour : à partir des vacances de printemps, les repas sont exclusivement préparés au club du 3<sup>ème</sup> âge en ville basse, le CCAS prends en charge la livraison ces vacances-là, puis à partir de l'été la livraison doit être assurée par nos soins.
- Convention de mise à disposition avec Chantarisa, de Coline Rouffiac, étudiante en BPJEPS à la MFR de Massalès, pour son UC de direction d'Accueil Collectif de Mineurs.
- Validation des deux BAFD formés à nos côtés.
- ALSH de Saint-Flour : l'aire de jeux cassée a été remplacée. Réaménagement global de l'extérieur de l'école de Besserette profitant à l'ALSH (structures de jeux, terrain de pétanque, but multisports...).

### Bilan fréquentation 2024

Février	Moyenne/jr	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
St-Flour	63	557	75
Margeride	1.6	6	2
Planèze	12.8	62	2
Caldaguès	13.3	127	6
<b>Total</b>	<b>90.7</b>	<b>752</b>	<b>85</b>

Pâques	Moyenne/jr	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
St-Flour	62	550	67
Margeride	2.2	7	4
Planèze	11.8	57	2
Caldaguès	12.5	119	6
<b>Total</b>	<b>88.5</b>	<b>733</b>	<b>79</b>

Juillet	Moyenne/jr	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
St-Flour	83	1254	172
Margeride	18.6	296	31
Planèze	21.9	362	33
Caldaguès	16.6	243	32
<b>Total</b>	<b>140.1</b>	<b>2155</b>	<b>268</b>

Aout (sans les 15 derniers jours)	Moyenne/jr	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
St-Flour	65	549	103
Margeride	19.4	173	17
Planèze	22.8	212	24
Caldaguès	16.8	169	16
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>1103</b>	<b>160</b>

Toussaint	Moyenne/jr	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
St-Flour	66	548	42
Margeride	4	16	0
Planèze	19.25	74	3
Caldaguès	15	66	9
<b>Total</b>	<b>104.25</b>	<b>704</b>	<b>54</b>

Année 2024	Moyenne/jr	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
St-Flour	68	3458	459
%	62%	88%	12%
Margeride	9.16	498	54
%	8%	90%	10%
Planèze	18	767	64
%	16%	92%	8%
Caldaguès	15	724	69
%	14%	91%	9%
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>5447</b>	<b>646</b>
%		89%	11%

En moyenne 110 enfants par jour d'ouverture ont été accueillis dans nos centres.  
685 enfants d'inscrits

### Bilan Inscriptions 2024

	Age	Saint-Flour	Ussel	Ruynes-en-Margeride	Chaudes-Aigues	TOTAL
Schtroumpfs	3-4 ans	62	18	11	15	<b>106</b>
Minimoys	5-6 ans	100	23	24	15	<b>162</b>
Hobbits	7-8-9 ans	154	30	36	25	<b>245</b>
Avatars	10-11-12 ans	109	28	23	12	<b>172</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>425</b>	<b>99</b>	<b>94</b>	<b>67</b>	<b>685</b>
	<b>Familles</b>	<b>271</b>	<b>63</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>439</b>

439 familles d'inscrites (374 sans doublon)

### Nombre de contrats 2024

Titulaire	26
Stagiaire	17
Non qualifié	2
Sous convention avec un autre organisme (Communauté de communes, Mairie, CCAS, Mission locale, GRETA, STAPS, MFR...)	6
<b>Total</b>	<b>51</b>
Animateur supplémentaire pour les enfants en situation de handicap	7
Autres : SNU	13

## Actions en faveur de nos associations membres

### - *Communication*

L'OMJS a aujourd'hui plusieurs supports pour communiquer autour de son activité ainsi que sur les événements des associations.

Digital :

- Site internet (OMJS et ALSH)
- Facebook
- Mailing
- Instagram (Conseil intercommunal de Jeunes)

Papier :

- Presse locale, très bonnes relations qui permettent de relayer les informations OMJS et ALSH.
- Quelques affiches pour annoncer de l'événementiel mais utilisation très limitée.

### - *Forum des associations*

L'OMJS en partenariat avec la ville de Saint-Flour a reconduit pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive le Forum des associations le samedi 7 septembre de 9h à 12h30. Cette édition a connu un grand succès avec 57 associations (33 associations sportives et 24 associations, caritatives, culturelles...) présentes et un public très nombreux sur toute la matinée (Forte affluence).

Cette journée avait le double objectif de permettre aux clubs de faire connaître leurs activités, et de faciliter les démarches administratives des licenciés. En effet, à cette occasion, les associations ont eu la possibilité de présenter leurs activités, mais aussi d'organiser les inscriptions directement sur place. Les familles ont pu également obtenir toutes les informations sur les différents dispositifs d'aide et même retirer leur Pass Activ'Jeunes.

Rendez-vous le samedi 6 septembre 2025 !

### - *Soutien à la vie associative - Guid'Asso*

Depuis 2013, l'OMJS agit pleinement dans l'accompagnement de la vie associative. Tout d'abord dans le réseau des PAVA, c'est maintenant le dispositif Guid'Asso qui est porté avec différent label.

Dans ce cadre-là nous sommes amenés à accompagner les associations, toutes les associations qui le souhaitent, dans de nombreux domaines.

Les sujets d'accompagnement peuvent être nombreux : comptabilité de l'association, demandes de subventions, statuts et règlements, dossier de demande sur le FDVA, événementiel, communication, logo, accueil de service civique volontaire, appel à projet, budget, etc ...

En 2024, plus d'une vingtaine d'associations ont été accompagnées par l'OMJS sur tous les sujets ci-dessus.

Le tissu associatif Sanflorain étant hyper dynamique, la mission d'accompagnement des associations prend une place significative dans le travail de l'OMJS. D'autant que cette mission dépasse les frontières intercommunales. Dans ce cadre là les services de l'état nous dotent d'un poste FONJEP.

Un 2<sup>nd</sup> financement FONJEP nous est accordé dans le cadre de la co-animation du dispositif Guid'Asso sur le département. Cette mission, menée en consortium avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux, sous le pilotage du SDJES, va prendre de l'ampleur en 2025. Guid'Asso est LE dispositif qui vise à rendre l'appui aux associations lisible, visible et accessible en intégrant des structures comme par exemple les Maisons France Service (et bien d'autres) afin d'améliorer le maillage sur le territoire.

Pour rappel Guid'Asso vise à :

- rendre l'appui aux associations lisible, visible et accessible, par la construction d'un réseau multi-acteurs (PAVA, collectivités, structures porteuses d'une mission de service public, réseaux associatifs...)
- s'adresser à toutes les associations quels que soient leurs objets ou leurs actions (sport, culture, santé, patrimoine, éducation populaire, environnement, entraide et solidarité...)
- renforcer les réponses aux questions des associations, liées à leur fonctionnement quotidien, leurs projets ou éventuelles difficultés.

#### - **Formation PSC 1**

Afin de participer à la formation des dirigeants, entraîneurs, éducateurs des associations sportives sanfloraines, l'OMJS propose des sessions PSC1.

Ce diplôme attestant de la maîtrise des premiers gestes qui sauvent est devenu aujourd'hui indispensable aux personnes assumant la responsabilité de l'encadrement de jeunes notamment.

En 2024 ce sont 9 licenciés de nos associations membres qui se sont formés, repartis. Ce qui amène à 289 personnes formées lors des sessions organisées par l'OMJS.

L'office des sports prend en charge la moitié du coup de la formation pour les licenciés des clubs membres. Des sessions seront prochainement proposées.

#### • **Mise à disposition de la structure gonflable**

• Depuis 2009, L'OMJS met à disposition des communes et des associations de Saint-Flour Communauté ses structures gonflables en-dehors de ses périodes d'animation.

• En 2024, cela représente 31 mises à disposition. Ce qui entraîne une rentrée financière (de 2880€) qui permet le renouvellement des structures.

• **Gouvernance et représentations**

Réunions en 2024

AG : 28/03

CA : 28/03 - 17/06

BD : 13/02 - 23/05 - 05/09 - 14/11

L'OMJS est régulièrement présent dans différentes instances et groupes de travail régionaux, départementaux et locaux qui demandent du temps, de l'investissement mais qui sont nécessaires pour le rayonnement de la structure.

COFIL Service Civique, Consortium Guid'Asso, Comité Stratégique de SAVAARA, Comité de pilotage du Centre Social, Comité de Pilotage Pôle Animation de la MFR, groupe de travail relatif au contrat local de santé, COFIL Frances Services, membre du conseil d'administration du CROMS, mandature au COSMOS, etc ...

## Actions en faveur de la pratique sportive

- **Le Sport Corporatif**

Le Sport Corporatif est une pratique conviviale, amicale et de loisir, cette formule continue de répondre à une vraie demande car chaque année de nombreuses équipes y prennent part. Lors de la saison 2023/2024, 13 équipes ont participé au championnat de Sport corporatif. Au programme, un championnat de Volleyball ainsi que des soirées à thème (Fléchettes et Bowling) ont été proposées.

- **Intervention CADA**

L'OMJS propose des animations sportives en direction des résidents du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile en France (CADA).

Durant chaque vacances scolaires, l'OMJS met à disposition son parc de structures gonflables pour les familles résidentes du CADA

De janvier à mai, un animateur de l'OMJS (Baptiste Chadès) a proposé des séances de gym d'entretien (1h par semaine).

Ces temps d'animations sont des moments de partages très riches, avec des échanges toujours très intéressants.

- **Site VTT - FFC**

Au total, le site VTT Saint-Flour Horizons volcaniques comprend 36 circuits et un grand tour « Horizons Volcaniques » ce qui représente plus de 1 000 km de sentiers. Le balisage est assuré par l'OMJS et le service pleine nature de Saint-Flour communauté

Durant les mois d'avril à juin, les 2 services civiques (Quentin Bosmet et Enzo Lotte) ont participé au balisage des 12 circuits sur 36 et d'une partie de Grand tour Horizons volcaniques.

**- Location de VTT / VTC à assistance électrique**

Saint-Flour communauté s'est doté en 2019 d'un parc de VTT et VTC à assistance électrique. L'acquisition de ces 54 vélos à assistance électrique par la Collectivité a reçu le soutien financier à hauteur de 80% dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte.

Ce parc composé de 28 VTT et 26 VTC a été dispatché chez différents prestataires de façon à couvrir tout le territoire de la Communauté de Commune. L'OMJS a été retenu pour faire partie des loueurs, nous avons en parc 8 VTT et 6 VTC.

Le tarif de location pour l'année 2024, fixé par la Collectivité était le suivant :

- Demi-journée : 26€ pour un VTC et 37€ pour un VTT
- Journée : 37€ pour un VTC et 53€ pour un VTT
- Journée supplémentaire : 32€ pour un VTC et 42€ pour un VTT
- Semaine : 210€ pour un VTC et 252€ pour un VTT

En tant que prestataire nous assurons le traitement des contrats des locations avec la mise à disposition et le suivi de l'état du matériel puis nous rendons des comptes à Saint-Flour Communauté.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des locations pour l'année 2024.

**BILAN LOCATION HORS PERIODE ESTIVALE DU 01/01/2024 AU 30/04/2024 ET DU 01/10/2024 AU 31/12/2024**

VTT				CHOIX DE LOCATION	VTC										
LOCATION JOURNEE		JOURNEE SUPPLEMENTAIRE			LOCATION SEMAINE		LOCATION MOIS								
Résidents	Non-Résidents	Résidents	Non-Résidents	Résidents	Non-Résidents	Résidents	Non-Résidents	Résidents	Non-Résidents	Résidents	Non-Résidents				
12	5			1				10		5		2			
32,00 €	53,00 €	26,00 €	42,00 €	105,00 €	252,00 €	210,00 €		26,00 €	35,00 €	21,00 €	32,00 €	74,00 €	210,00 €	158,00 €	
<b>384,00 €</b>	<b>265,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>260,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>370,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>316,00 €</b>

RECETTE TOTALE 1 700,00 €

**BILAN LOCATION PERIODE ESTIVALE DU 01/05/2024 AU 30/09/2024**

VTT				CHOIX DE LOCATION	VTC			
LOCATION DEMI-JOURNEE	LOCATION JOURNEE	JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	LOCATION SEMAINE		LOCATION DEMI-JOURNEE	LOCATION JOURNEE	JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	LOCATION SEMAINE
6				15	10	20	1	
37,00 €	53,00 €	42,00 €	252,00 €	26,00 €	37,00 €	32,00 €	210,00 €	
<b>222,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>390,00 €</b>	<b>370,00 €</b>	<b>640,00 €</b>	<b>210,00 €</b>

RECETTE TOTALE 1 832,00 €

Total des Locations 3 532,00 €

➤ **Gestion des équipements sportifs**

- Gestion des plannings des équipements sportifs Municipaux et intercommunaux

L'OMJS est chargé d'établir le planning d'utilisation annuelle de chaque installation sportive en concertation avec tous les utilisateurs. Au total, cela concerne actuellement 12 espaces distincts : Gymnase Victor Hugo, Gymnase La Vigière, Gymnase La Fontlong, Gymnase de Besserette et Salle annexe, Terrain en Herbe et Terrain Synthétique, **Complexe Intercommunal avec le Dojo, le Mur d'Escalade, la Salle annexe, le City Stade et le Club-House.**

L'OMJS étudie également toutes les demandes d'utilisation des équipements à titre exceptionnel (tournois, quine, stages, réunions...) et transmet un avis à la Collectivité concernée pour validation.

Cette mission est très lourde en charge de travail car elle nécessite de nombreux ajustements et arbitrages au quotidien.

En terme pratique, l'OMJS assure le lien entre les différents utilisateurs (scolaires, associations, etc ...) et les services techniques ainsi que les élus des différentes collectivités exploitant les installations. Cela permet de coordonner au mieux en ayant une vue globale de l'utilisation des infrastructures car ces dernières sont extrêmement utilisées avec une fréquentation quasiment totale en termes de plage horaire. L'OMJS assure également le lien entre les utilisateurs et les agents techniques de Saint-Flour communauté pour tout problème de fonctionnement, de dégradation ou autre.

- Gestion du système de contrôle d'accès du complexe et de Besserette

L'OMJS a en charge la programmation du logiciel Booky, ainsi que le paramétrage de tous les badges qui permettent l'accès au Complexe, au gymnase de Besserette et à l'ALSH de Saint-Flour. Au total nous avons 31 associations sportives qui utilisent les différentes salles sportives ainsi que 14 établissements scolaires.

L'OMJS gère aussi le système de vidéo surveillance des installations sportives du gymnase de Besserette, du complexe et de l'ALSH.

## Actions en faveur de l'évènementiel

« Traversée Blanche »

Le dimanche 25 février 2024 a eu lieu la 17<sup>ème</sup> édition de la Traversée Blanche sur la commune de Valuéjols en faveur de Valentin. Malgré la pluie, le vent, la neige et le froid, environ 300 participants ont participé à cette édition.

En complément, une cagnotte en ligne Litchi durant tout le mois de mars a permis de compléter les dons soit la somme de 5180.00 €.

Le dimanche 23 février 2025 a eu lieu la 18<sup>ème</sup> édition de la Traversée Blanche sur la commune de Vabres en faveur de l'association « les papillons du 15 ». Sous le soleil de la Margeride, plus de 1000 participants ont participé à cette édition. La somme de 5 500.00 € a été reversé à l'association « les papillons du 15 ». Je voudrais avoir une pensée pour Mr Barthomeuf, décédé lors de l'édition 2025.

« Sanflor'Ensemble »

Cette manifestation qui a pour but de récolter des dons afin de financer la lutte contre le cancer et des cours de gym après cancer rencontre toujours un élan de générosité.

En 2024, la manifestation a eu lieu à Ruynes en Margeride le dimanche 7 avril.

L'OMJS soutient cette manifestation au niveau des supports de communication et de la prise d'inscriptions et réception des dons. L'OMJS a également assuré la mise à disposition des VTT AE de Saint-Flour communauté et la fermeture des Circuits. Rendez-vous dimanche 6 avril pour l'édition 2025 à Ruynes-en-Margeride.

« Rando Cyclo La Méridienne »

Dans le cadre du "Réseau de Villes" regroupant Brioude, Issoire et Saint-Flour, la 12<sup>ème</sup> édition de la Rando Cyclo "la Méridienne" s'est déroulée le dimanche 26 mai 2024, au départ de Saint-Flour. Ce sont 164 coureurs qui ont pris le départ sur les 4 circuits proposés. Pour Saint-Flour, c'est l'OMJS qui participe à l'organisation de la manifestation avec le soutien du VCPSF. La 13<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche 18 mai 2025 au départ de Brioude.

« Marchons dans nos campagnes »

L'objectif de l'initiative "Marchons dans nos campagnes" est de faire marcher, à leur rythme, des personnes âgées de 60 ans et plus, au profil sédentaire, isolées et en perte d'autonomie. Un temps d'activité bénéfique pour créer du lien social : sortir, se rencontrer, échanger. En proposant également des petits exercices d'équilibre et de renforcement musculaire. Grace au financement du Comité Régional des OMS, ce service a été proposé en 2024 dans 4 communes de St Flour communauté.

- Talizat (lundi de 14h à 15h)
- Pierrefort (Mardi de 15h à 16h)
- Ruynes en Margeride (Jeudi de 15h à 16h)
- Neuvéglise Sur Truyère (Vendredi de 15h à 16h)

En cas de mauvais temps une salle est mise à disposition pour proposer une séance de gym douce. Ce sont les éducateurs de l'OMJS qui assurent l'encadrement des séances. Une fréquentation moyenne de 12 participants chaque après-midi et des pics de fréquentation à plus de 20 personnes à Talizat. Deux sites sont conservés pour l'année 2025 : Talizat et Pierrefort.

« Roulez seniors »

Une semaine d'initiation au vélo à assistance électrique a été proposée aux seniors par St Flour Communauté en partenariat avec le CROMS et l'OMJS en septembre. L'OMJS avait la charge du montage du dossier de financement, et les animateurs ont assuré l'encadrement des 5 journées avec les éducateurs sportifs de Saint-Flour Communauté : Ruynes en Margeride, Pierrefort, Chaudes Aigues, Neuvéglise sur Truyère et Saint-Flour. La prochaine édition aura probablement avant l'été 2025.

« Challenge seniors »

L'OMJS a participé pour la 2<sup>ème</sup> année au Challenge sport-santé seniors proposé par le CROMS AURA. Dans ce cadre l'OMJS a organisé au complexe sportif à Saint-Flour une première phase de sélection locale, le jeudi 25 septembre qui a réuni 6 équipes (2 équipes de la retraite sportive, 2 équipes du centre social, 2 équipes des groupes marchons dans nos campagnes de Ruynes en Margeride et de Neuvéglise sur Truyère). Au total 40 participants.

7 ateliers proposés :

- Lancers de balles de tennis sur cible
- Lancers de boules de pétanque sur cible
- Lancers francs au panier de basket
- Test de marche de 6 min
- Tir de penalty en foot
- Relais 200m en marche athlétique
- Équilibre sur une jambe

Suite aux épreuves qui se sont déroulées dans une très bonne ambiance, 1 équipe de la retraite sportive et 1 équipe de l'ASPTT se sont qualifiées pour participer à la finale régionale AURA qui s'est déroulée le jeudi 3 octobre à Vénissieux.

Les animateurs de l'OMJS ont accompagné et encadré les 2 équipes (12 participants) à cette finale. Au total il y avait 13 équipes (80 participants) et nos équipes sanfloraines ont terminé 3<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>.

L'édition 2025 se déroulera à Saint-Flour le jeudi 2 ou 9 octobre.

« L'Etape Sanfloraine »

Depuis maintenant plus de 23 ans, l'OMJS assure la coordination administrative de cette manifestation sportive d'envergure nationale.

Cette épreuve cyclo sportive, avec des parcours ouverts aussi aux cyclotouristes et aux vélos à assistance électrique, est inscrite au calendrier national de la Fédération Française de Cyclisme, au Trophée Label d'Or porté par la FFC et au Challenge CycloTour Rotor.

Cet événement reflète le dynamisme du milieu associatif local, entraînant la réussite de notre manifestation qui est le résultat d'une mise en commun des forces vives : Vélo Club du Pays de Saint-Flour, le bureau d'organisation de l'Etape Sanfloraine, l'OMJS, la commune de Saint-Flour et Saint-Flour communauté, et bien sûr les quelques 300 bénévoles des 33 communes traversées par les différents parcours.

Un remerciement tout particulier aux services techniques de la commune pour leur disponibilité qui contribue largement à la réussite de notre cyclo. Mille mercis aux bénévoles, aux partenaires, et à tous les services.

C'est en interne à l'OMJS que nous réalisons le travail de création, de coordination, de communication, de montage de différents dossiers et demandes d'autorisations ; qui s'étale sur plus de 10 mois de l'année.

L'édition 2024 enregistre une nouvelle fois un record de participants avec 978 inscrits sur les 4 circuits proposés.

La prochaine édition aura lieu le weekend du 9 et 10 août 2025, avec le lancement de la Sanfloraine Gravel qui aura lieu le samedi après-midi.

« Run and Roses »

Une 1<sup>ère</sup> édition réussie ! Le Centre Socio-Culturelle, le service évènementiel de la mairie et l'OMJS se sont associés pour proposer un nouvel événement à Saint-Flour : Run and Roses.

Cette manifestation solidaire s'inscrit dans la démarche octobre Rose. Avec un départ / arrivée à la Place d'Armes, un parcours accessible à tout le monde et une journée ensoleillée, cette manifestation a permis de récolter 6279 euros avec 656 participants.

Le bénéfice a été reversé à 3 associations locales : Sanflor'Ensemble, Des Filles de Liens et l'antenne de Saint-Flour de la Ligue contre le cancer.

Rendez-vous dimanche 5 octobre prochain pour la 2<sup>nd</sup> édition !

« Cantal Tour Sport »

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, l'OMJS a été sollicité par le Conseil Départemental du Cantal pour être l'interlocuteur local dans l'organisation du Cantal Tour Sport. Cette manifestation à destination des 6/18 ans s'est tenue le jeudi 24 octobre 2024 dans le cœur de ville. La thématique sport et patrimoine a une nouvelle fois rencontré un vif succès avec plus de 600 enfants.

L'occasion aujourd'hui de remercier les associations qui ont répondu présent, ainsi que les services techniques de la commune. Merci au service jeunesse et sports du département de nous avoir renouvelé sa confiance.

« Téléthon »

A l'occasion du Téléthon qui a eu lieu les 7 et 8 décembre 2024, l'OMJS a mobilisé une nouvelle fois le monde sportif Sanflorain pour apporter sa contribution à la recherche. Un grand merci aux 6 associations sportives, qui ont permis de récolter la somme de 2354.00 €.

« La Corrida de Noël »

Le samedi 14 décembre, l'OMJS en collaboration avec l'association Sport nature a proposé sa traditionnelle Corrida de Noël pour les enfants.

Pour la 3<sup>ème</sup> année, sur demande du Comité des fêtes de Ste Christine, avec l'objectif d'intégrer cette manifestation au week-end de Noël de la ville basse (marché de Noël, animations...), nous avons repropoé la corrida place de la liberté. Ce lieu permet d'être plus visible. 4 circuits étaient proposés en fonction de l'âge 3 à 12 ans. Ce sont environ 100 enfants qui ont participé. Cette année la course des adultes n'a pas eu lieu.

## Actions en faveur de la Jeunesse

### • *Point Salariés et Stagiaires*

Depuis de nombreuses années l'OMJS essayent de répondre aux demandes des élèves des établissements scolaires de notre secteur en acceptant de les prendre en stages.

#### **Stagiaires :**

Stage découverte 3<sup>ème</sup> :

- Hilary Tomezak Riocreux : Collège La vigière du 16 au 20 décembre
- Thomas Aldigier : Collège Blaise Pascal du 14 au 18 octobre

Stage MFR : préformation aux métiers de l'animations

- ✓ Melissa Roux

Accueil de Emma Delcelier, Solène et Janice Trocelier, Ines Falgère, Carla Perrin, Lalie Laheu, Jonas Bony, Baptiste Vigier, Quentin Boulard, Emel Thibon-Soula, Flavien Maurane, Marie Espagne et Lana Chardon dans le cadre du Service National Universel (SNU) pendant les vacances d'été pour réaliser leurs 84h de mission d'intérêt général.

Accueil de 2 jeunes en Service Civique Volontaire, Quentin Bosmet et Enzo Lotte d'avril à septembre que nous remercions pour leur investissement et la qualité de leur engagement dans les différentes missions confiées.

#### **Personnel salarié :**

- Maxence BELLANGER : contrat parcours emploi compétence de septembre 2023 à décembre 2024, mise à disposition à l'Amicale Laïque 20h par semaine.
- Baptiste CHADES : contrat d'apprentissage en formation BP JEPS APT du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2025.
- Formation Premiers Secours en Santé Mentale : Mailys, Guillaume et Alexis

### • *Dispositif Pass'Activ'Jeunes*

Depuis 2017, St Flour communauté étend et renforce sa politique en faveur de la jeunesse, en donnant la possibilité aux jeunes de son territoire de profiter de différentes offres locales de loisirs, de cultures et de sports.

La gestion administrative de ce dispositif est confiée à l'OMJS (réalisation des supports de communication, remboursement, convention) avec un financement de Saint-Flour communauté.

Ce carnet est proposé à tous les jeunes de 6 à 18 ans, domiciliés à Saint-Flour communauté au tarif de 10€ pour 70 euros de prestations dont 15€ pour une licence sportive ou culturelle.

Depuis juin 2024, 1000 exemplaires (contre 978 en 2023) ont été vendus (soit la totalité) dans les 5 points de vente (Maison des services de Chaudes-Aigues 18, Maison des services de Pierrefort 45, Maison des services de Ruynes-en-Margeride 60, Maison des services de Neuvéglise sur Truyère 50, OMJS de Saint-Flour 827).

• **Conseil Intercommunal des Jeunes**

Durant cette troisième et dernière année du mandat, les élus ont participé et organisé plusieurs événements :

En février 2024, les élus du Conseil Intercommunal de Saint-Flour Communauté se sont réunis avec les élus du Conseil Municipal des jeunes de Saint-Flour pour échanger avec Lucas Okotnikoff, de l'association Murathènes sur la mobilité européenne.

A partir des vacances d'avril, les élus du CIJ en partenariat avec les élus du CMJ de la ville de Saint-Flour ont travaillé sur l'organisation d'une collecte en faveur des familles résidentes du CADA (matériels sportifs, scolaires et produits d'hygiène). Cette collecte s'est déroulée du 3 au 14 juin.

Ils ont également travaillé sur l'organisation de la deuxième édition de la rencontre entre les élèves de 3<sup>es</sup> scolarisés au sein des établissements des 5 collèges présents sur le territoire de Saint-Flour communauté. L'objectif de cette rencontre est de faciliter leur rentrée en seconde et une meilleure intégration au sein des lycées du territoire. Ce moment de convivialité permet un brassage des jeunes entre tous les établissements.

Cette soirée s'est déroulée le vendredi 18 juin de 18h à 23h dans les salles basses du gymnase de Besserette. Les élèves ont partagé jeux et repas avant une soirée en musique ! Près de 120 élèves étaient présents (sur un potentiel de 230), originaires des collèges de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour.

**ELECTIONS DU NOUVEAU CIJ :**

Les élections d'un nouveau CIJ se sont déroulées entre le 9 et le 13 décembre 2024, dans les classes de 3 collèges ayant eu des listes de candidats : le Collège Louis Pasteur à Chaudes-Aigues, les Collèges de La Vigière et de Saint-Joseph à Saint-Flour.

Au total, 18 collégiens ont été élus pour une durée de 3 ans. L'installation officielle s'est déroulée le vendredi 7 février 2025, en présence de la présidente de Saint-Flour Communauté.

## Les animations pendant les vacances scolaires

Depuis février 2011, toutes les structures proposant des animations en direction de la jeunesse sur le territoire de la Communauté de communes se coordonnent pour élaborer leur programme et l'OMJS réalise un support de communication commun permettant aux familles d'avoir une meilleure lisibilité de l'offre proposée. Cette collaboration va même au-delà d'une simple communication commune puisque certaines animations sont menées conjointement par des animateurs de différentes structures. Par exemple, lors d'un mini-stage de l'OMJS, les enfants ont pu découvrir des activités sportives, mais également profiter des visites guidées proposées par le Pays d'Art et d'Histoire.

Pour les mini-stages, nous travaillons en collaboration avec les associations sportives membres de l'OMJS que nous remercions au passage.

Notamment pour 2024, le SFHB, les sections badminton et escalade de l'Amicale Laïque, le savate club, et le tennis club.

Durant l'année, nous avons accueillis : 80 enfants différents âgés de 8 à 10 ans  
104 enfants différents âgés de 11 à 13 ans  
28 enfants différents âgés de 14 à 17 ans

Soit un total de 212 enfants de 8 à 17 ans

Dans le cadre de notre partenariat avec Saint-Flour Communauté, nous nous sommes attachés, cette année encore, à développer nos animations en direction des communes de Saint-Flour Communauté hors Saint-Flour.

- 6 éditions du grand jeu tout public les jeudis en soirée à :  
Pierrefort, Vabres (ANNULE), Talizat, Ruynes en Margeride, Vieillespesse et à Neuvéglise sur Truyère

- 1 après-midi d'animation :  
- à Tiviers (Chasse au trésor dans le village) En partenariat avec le PAH

Animations	Nombre de Participants	Moyenne	Taux de remplissage
Grand jeu	309 (7 éditions)	44	
Grand Jeu ComCom	270 (5 éditions)	54	
L'Ander parc	4382 (15 éditions)	292	
Stage 8/10 ans	23 (1 édition)	23	96 %
Après'm 8/10 ans	23 (1 édition)	23	
Mini-Parc 3/7 ans	617 (22 éditions)	28	
Journée 8/10 ans	228 (13 éditions)	17.5	73 %
Journée 11/13 ans	278 (12 éditions)	23	96 %
Soirée 14/17 ans <small>En partenariat avec le Centre Social</small>	26 (2 éditions)	13	81.25 %
Mini-Camp 9/10 ans	24 (1 édition)	24	100 %
Mini-Camp 11/13 ans	24 (1 édition)	24	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>6204 (80 éditions)</b>	<b>77.55</b>	

26

AG - OMJS ST-FLOUR - jeudi 3 avril 2025 à 20h au club house du complexe sportif intercommunal à Saint-Flour

Office Municipal de la Jeunesse et des Sports - 10 avenue de Besserette - 15100 Saint-Flour

Tel : 04.71.60.16.00 - E-mail : [omjsstflour@gmail.com](mailto:omjsstflour@gmail.com)

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- 2 mini-camp à Ruynes-en-Margeride
- 4 Journées sportives :
  - Ruynes-en-Margeride (1 édition)
  - Chaudes-Aigues (1 édition)
  - Neuvéglise (Lanau) (1 édition)
  - Coltines (1 édition)

Au total sur l'année 2024, durant toutes les animations proposées, nous avons enregistré 6204 participations, pour 120 demi-journées d'animations.

## L'ANDER PARC

Organisation en partenariat avec le Centre Social

### OUVERTURE :

3 semaines/ : du lundi 15 juillet au vendredi 02 août inclus

De 14 h à 18h30

15 ½ journées d'activités programmées soit 67.5 h d'ouverture

13 1/2 jours d'ouverture complets

2 fermetures en milieu d'après-midi (le jour 1 et le dernier)

### FREQUENTATION :

Total : 4382 personnes accueillies (dont 327 ALSH) soit 4 055 en familles

Moyenne jour avec ALSH : 290

Moyenne jour hors alsh : 270

Plus grosse affluence : 482

Plus faible : 75 Jour 1 – orage et jour 15 : 105

### Origine géographique : 89% st flour co

- 52 % St Flour
- 37% communes de st flour co
- 5 % Cantal hors st flour co (Massiac, Neussargues, Murat... )
- 6 % hors cantal (St Chély, Malzieu, touristes)

### Typo familles :

- Grands parents avec petits enfants
- Parents et enfants
- Grands-parents/parents/enfants
- Qq jeunes seuls (de 11 à 14 ans) – à la marge
- Qq séniors seuls (à la marge sur 2 ou 3 après midi)

Des gens qui sont revenus plusieurs fois voir presque tous les jours.

**ANNEXE 4 : rapport du Commissaire aux Comptes**

**CHRISTIAN GAUZY**

EXPERT COMPTABLE DES  
UNIONS DÉPARTEMENTALES  
DE LA RÉGION AUVERGNE

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
INSCRIT AU PAYS DE LA COUR D'APPEL  
DE ROYEN

3, RUE AMPÈRE  
15000 AURILLAC  
TÉL. 04 71 48 01 56  
FAX 04 71 64 13 30  
E-mail: cgaury@gauzy-socegec.com

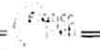
OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE 2024



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE LE RÈGLEMENT PAR CHEQUE EST ACCEPTÉ - 0471 60 48 01 56



**CHRISTIAN GAUZY**

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE  
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE D.F.E.  
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL  
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE  
15000 AURILLAC  
TÉL. 04 71 48 01 56  
FAX 04 71 64 13 30

E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2024**

Mesdames et Messieurs, les adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. CS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 626 261 0003



J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je vous précise que je n'ai pas fourni à votre association de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

-la réalité des valeurs figurant à l'actif du bilan.

-le traitement comptable et le rattachement des subventions et autres produits à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il est rappelé qu'il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos dirigeants.

**V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

J'ai effectué l'audit des comptes de votre association conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, dans le cadre desquelles le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, Le 18 mars 2025.

Le commissaire aux comptes,  
Christian GAUZY





## Procès-Verbal

#Assemblée Générale OMJS du 03/04/2025

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

### COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2024

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

Bilan association

ACTIF	Présenté en Euros				Variation
	Exercice clos le 31/12/2024 (N-1)			Exercice en cours 31/12/2025 (N)	
	Brut	Amort. prev.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 457	34 560	5 897	5 854	43
Autres immobilisations corporelles	63 297	55 905	27 362	38 734	- 11 342
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>123 754</b>	<b>90 465</b>	<b>33 289</b>	<b>44 588</b>	<b>- 11 259</b>
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	17 504	1 199	16 305	2 545	13 661
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
Autres	36 431		36 431	68 767	- 32 336
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	111 880		111 880	57 669	54 211
Charges constatées d'avance	1 628		1 628	1 985	- 297
<b>TOTAL (II)</b>	<b>187 503</b>	<b>1 199</b>	<b>166 305</b>	<b>131 067</b>	<b>35 238</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>291 257</b>	<b>91 664</b>	<b>199 594</b>	<b>175 655</b>	<b>23 939</b>

Voir l'attestation de l'expert-comptable SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
<i>Fonds propres</i>			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Ecarts de réévaluation			
Réserves	38 775	38 775	
Report à nouveau	18 853	39 335	- 20 482
Résultat de l'exercice	39 612	- 20 481	60 093
<i>Autres fonds associatifs</i>			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	27 086	39 244	- 12 158
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>124 326</b>	<b>96 873</b>	<b>27 453</b>
<i>Provisions pour risques et charges</i>			
<b>TOTAL (II)</b>			
<i>Fonds dédiés</i>			
Sur subventions de fonctionnement	2 000		2 000
Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 000</b>		<b>2 000</b>
<i>Dettes</i>			
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	34 957	25 854	6 093
Autres	35 310	49 916	- 11 609
<i>Instruments de trésorerie</i>			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>73 267</b>	<b>75 770</b>	<b>- 2 503</b>
<i>Ecart de conversion passif (V)</i>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>199 594</b>	<b>175 655</b>	<b>23 939</b>
<i>Engagements reçus</i>			
<i>Legs nets à réaliser</i>			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Donl en nature restant à vendre			
<i>Engagements donnés</i>			

Chiffre  
EXPERTISE

31, rue Ampère - 15000 St-Four

Voir l'attestation de l'expert-comptable SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Bessorelle 15100 SAINT FLOUR

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice 2024 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<i>Produits d'exploitation</i>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	225 236	140	225 376	184 400	40 896	22,17
Montants nets produits d'expl.	225 236	140	225 376	184 400	40 896	22,17
<i>Autres produits d'exploitation</i>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			249 289	200 756	48 533	24,18
Cotisations			1 080	910	170	18,68
Autres produits			7	1	6	600,00
Reprise de provisions			2 952	2 200	752	34,18
Transfert de charges			35 257	19 672	15 385	77,42
Sous-total des autres produits d'exploitation			288 584	223 739	64 845	28,99
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>513 960</b>	<b>408 219</b>	<b>105 741</b>	<b>25,99</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<i>Produits financiers</i>						
De participations			18	582	- 564	-96,91
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>18</b>	<b>582</b>	<b>- 564</b>	<b>-96,91</b>
<i>Produits exceptionnels</i>						
Sur opérations de gestion				293	- 293	-100
Sur opérations en capital			12 158	7 373	4 785	64,90
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>12 158</b>	<b>7 666</b>	<b>4 492</b>	<b>58,60</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>526 137</b>	<b>416 467</b>	<b>109 670</b>	<b>26,33</b>
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>				<b>-20 431</b>	<b>20 431</b>	<b>-100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>526 137</b>	<b>436 898</b>	<b>89 189</b>	<b>20,41</b>

CC BY-NC-SA  
T 047 20 00 00  
Fax 047 20 00 00

Voir l'attestation de l'expert-comptable SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Bessèrette 15100 SAINT FLOUR

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (N-1)	Exercice précédent 31/12/2023 (N-2)	Variation	%
<i>Charges d'exploitation</i>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	122 698	107 002	15 696	14,67
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	9 834	3 875	5 959	153,78
Services extérieurs	17 218	18 319	- 1 101	-6,01
Autres services extérieurs	25 900	32 771	- 6 871	-20,97
Impôts, taxes et versements assimilés	3 802	3 467	335	9,66
Salaires et traitements	240 377	214 060	25 317	12,29
Charges sociales	44 990	41 661	3 329	7,99
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	15 224	10 642	4 582	43,06
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	1 199	2 952	- 1 753	-59,39
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	2 892	2 135	757	35,46
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>496 134</b>	<b>436 624</b>	<b>49 510</b>	<b>11,27</b>
<i>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)</i>				
<i>Charges financières</i>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Sur opérations de gestion	391	65	326	501,54
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>391</b>	<b>65</b>	<b>326</b>	<b>501,54</b>
<i>Participation des salariés aux résultats (V)</i>				
<i>Impôts sur les sociétés (VI)</i>				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>496 525</b>	<b>436 689</b>	<b>49 836</b>	<b>11,35</b>
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 000	2 000	N/S	N/S
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>39 612</b>	<b>39 612</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>526 137</b>	<b>476 301</b>	<b>49 836</b>	<b>10,46</b>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>				
<i>Produits</i>				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
<i>Charges</i>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				

Voir l'attestation de l'expert-comptable SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES



# Procès-Verbal

## #Assemblée Générale OMJS du 03/04/2025

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

	Exercice 2024 31/12/2024 12 mois	Exercice précédent 31/12/2023 12 mois	Variation	%
Personnel bénévoles				
Total				

Expert-Comptable  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIÉS  
Tél : 04 71 40 31 05

Voir l'attestation de l'expert-comptable SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIÉS

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

Annexes Association 24

Préambule

- Description de l'objet social de l'entité

La section OMJS est une association au service du sport, de la jeunesse et du monde associatif du territoire de saint-flour.

La section ALSH est une structure d'accueil de loisirs d'enfants âgés de 3 à 12 ans.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Section OMJS : Accompagnement des associations sportives dans leurs difficultés, accompagnement des jeunes et des seniors à la découverte du sport et gestion des plannings d'utilisation des gymnases de saint flour

Section ALSH: Accueil d'enfants dans 4 centres de loisirs situés à Saint-Flour, à Ussel, à Ruynes en margeride et à chaudes algues.

Les enfants sont accueillis durant les vacances scolaires

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 199 593,78 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 39 611,84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/02/2025 par les dirigeants

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### 2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### 2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIÉS

Tel : 04 71 100 10 00 - E-mail : omjs@stflour.fr

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	119 029	3 925		123 754
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>119 029</b>	<b>3 925</b>		<b>123 754</b>

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén. , agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	31 464	3 096		34 560
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	34 022	10 365		44 407
Matériel de bureau et informatique	9 755	1 743		11 498
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>75 241</b>	<b>15 224</b>		<b>90 465</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>75 241</b>	<b>15 224</b>		<b>90 465</b>

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	36 431
<b>TOTAL</b>	<b>36 431</b>

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	2 952	1 199	2 952	1 199
Comptes financiers				
TOTAL	2 952	1 199	2 952	1 199

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

TEL : 07 71 00 10 00 E-MAIL : omjs@omjs.fr

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	38 775				38 775
Dont générosité du public					
Report à nouveau	39 335	-20 481			18 853
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-20 481	20 481	39 612		39 612
Dont générosité du public					
Situation nette	57 629		39 612		97 240
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	39 244			12 158	27 086
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	96 873		39 612	12 158	124 326
TOTAL dont générosité du public					

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Bessorette 15100 SAINT FLOUR

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débitéur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		18 853
<b>SOLDE</b>		<b>18 853</b>

4.3 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la génération publique						2 000	
<b>TOTAL</b>						<b>2 000</b>	

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	34 957	34 957		
Dettes fiscales & sociales	38 626	38 626		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 684	1 684		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>73 268</b>	<b>73 268</b>		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 660
Dettes fiscales & sociales	28 679
Autres dettes	1 684
<b>TOTAL</b>	<b>39 023</b>

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIÉS

Tel : 0471 00 10 00 - Email : [omjs@omjs.fr](mailto:omjs@omjs.fr)

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026



## Procès-Verbal

#Assemblée Générale OMJS du 03/04/2025

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

### 5 - Notes sur le compte de résultat

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS 10 Avenue de Besserette 15100 SAINT FLOUR

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.  
Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 29 684 E.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	5	
TOTAL	5	0

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

**ANNEXE 5 : budgets prévisionnels**

**OMJS**

	Prévisionnel 2025	
	Recettes	Dépenses
Cotisations	1 100,00 €	1 000,00 €
Subventions	111 000,00 €	
Subvention Ville	27 000,00 €	
Subvention Com.Com	84 000,00 €	
Mise à disposition matériels	3 000,00 €	
Fonctionnement	1 500,00 €	20 954,00 €
Photocopies	1 500,00 €	5 800,00 €
Équipement		2 000,00 €
Fournitures		600,00 €
Timbres - Intérêts - Frais bancaires		250,00 €
Assurances		3 600,00 €
Entretien & essence véhicules		3 000,00 €
Comptable - Commissaire aux comptes		4 500,00 €
Site internet OMJS		400,00 €
Autres		804,00 €
Animation	17 000,00 €	23 000,00 €
Animation	10 000,00 €	12 400,00 €
Remb Pass cantal / ANCV	4 000,00 €	- €
Transports animations	3 000,00 €	6 000,00 €
Repas + pique nique + routiers		4 000,00 €
Récompenses		
Formation PSC1		600,00 €
Sport Corporatif	600,00 €	1 100,00 €
Charges de personnel	58 014,00 €	160 100,00 €
Salaires et charges OMJS		146 800,00 €
Salaires		
Charges		
Formation		2 800,00 €
FONJEP	14 214,00 €	
Aides à l'emprunt	1 500,00 €	
Mise à disposition personnel	13 800,00 €	
Coordination ALSH	21 000,00 €	
Subvention ANS	2 000,00 €	500,00 €
Frais Challenge Seniors	2 000,00 €	500,00 €
Marchés dans nos campagnes		
Guidasso		
Subvention CROMS	5 500,00 €	
Marchés dans nos campagnes	5 000,00 €	
Frais de perso	500,00 €	
Rencontres Territoriales		
SCV	1 440,00 €	2 000,00 €
aide ASP + formation	1 440,00 €	
indemnités + formations + missions		2 000,00 €
Animation CIJ	1 500,00 €	1 500,00 €
Gestion		
Projet		1 500,00 €
Subvention Com.Com	1 500,00 €	
Gestion des plannings	8 000,00 €	
Pass' Activ' Jeunes	20 000,00 €	20 000,00 €
Location VTT	2 500,00 €	
Soirée des Trophées	- €	6 000,00 €
Fonds propres	- €	6 000,00 €
TOTAL	225 654,00 €	225 654,00 €

**ALSH**

	Prévisionnel 2025	
	Recettes	Dépenses
Produits familles	84 000,00 €	
Subventions	178 407,00 €	
Sub comcom solde n-1		
Subvention Com/Com 2024	94 000,00 €	
Boni N-1		
augmentation remu animateurs		
sub equilibre comcom		
Prestations CAF	75 000,00 €	
Prestation de Services		
Bonus territoire CTG		
Prestations MSA	2 300,00 €	
FONJEP	7 107,00 €	
<b>Fonctionnement</b>		<b>26 907,00 €</b>
Divers (produit entretien école de Besserette)		2 507,00 €
Materiel pedagogique		2 700,00 €
Fourniture alimentaire gouter		6 000,00 €
téléphone/internet/timbres/photocopies		1 500,00 €
Fourniture bureau		500,00 €
Assurances		5 100,00 €
comptable, commissaire aux comptes		8 600,00 €
Frais Bancaire		
<b>Transport</b>		<b>19 000,00 €</b>
Carburant		2 500,00 €
déplacements + loc mini bus		16 500,00 €
<b>Animation</b>		<b>17 000,00 €</b>
<b>Salaires</b>		<b>163 000,00 €</b>
Animateurs		101 000,00 €
Poste Direction		41 000,00 €
Coordination OMJS		21 000,00 €
Détachement personnel		
Formation		
<b>Restauration</b>		<b>36 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>262 407,00 €</b>	<b>262 407,00 €</b>

50

AG - OMJS ST-FLOUR – jeudi 3 avril 2025 à 20h au club house du complexe sportif intercommunal à Saint-Flour

Office Municipal de la Jeunesse et des Sports - 10 avenue de Besserette - 15100 Saint-Flour

Tel : 04.71.60.16.00 - E-mail : [omjsstflour@gmail.com](mailto:omjsstflour@gmail.com)

Site web : [www.omjs.fr](http://www.omjs.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional .....  
Direction/Service .....
- Conseil départemental .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité Communauté de communes Saint-Flour Communauté .....  
Direction/Service .....
- Établissement public .....
- Autre (préciser) .....

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Office Municipal de la jeunesse et des sports de Saint-Flour

Sigle de l'association : OMJS Site web: www.omjs.fr

1.2 Numéro Siret : 37806719300037

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : w153001032  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date  
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Mairie - 1, place d'ames

Code postal : 15100 Commune : Saint-Flour

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Pougnet Prénom : Marc

Fonction : Co-Président

Téléphone : 06 73 45 74 29 Courriel : marc.pougnet@orange.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Payrat Prénom : Jerome

Fonction : Co-Responsable

Téléphone : 04 71 60 16 00 Courriel : omjssstflour@gmail.com

## 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
SPORT / 15-S-272	SDJES	1995
Jeunesse et éducation populaire / JEP-15-04-019	SDJES	2004
Service civique AU-015-24-00001	SDJES	2024

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	9
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	5
dont nombre d'emplois aidés	un apprenti
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	5
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	35

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année                      ou exercice du                      au

*Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.*

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	<b>0</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) <sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

## 6. Projet - Objet de la demande

*Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.*

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

**Intitulé :**

Demande de subvention de fonctionnement global

**Objectifs :**

Voir la convention d'objectif

**Description :**

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Projet n°

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non      Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le)                      au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année ou exercice du au

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>		<b>0</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup></b>					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
<b>TOTAL DONT CVN</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>		<b>0</b>
La subvention sollicitée de € , objet de la présente demande représente % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.					

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

# DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

<input type="checkbox"/> Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation		<input type="checkbox"/> Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée	
Date de la manifestation :		Date de début :	
Titre - nom de la manifestation :		Date de fin :	
Descriptif sommaire de la manifestation :		Qualification du besoin / projet concerné par la demande :	
Nombre de personnes attendues :		Nombre de bénéficiaires :	
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h			
Site - lieu ou équipement :		Matériel :	
Parc, jardin :		Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :		Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :		Projecteurs, éclairage	
Salle, gymnase :		Stand-Barnum 3x3m	
Équipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :		Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
Autre : urnes, isolements, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. (préciser) :		Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
		Chaises	
		Tables, tréteaux	
		Bancs	
		Grilles, panneaux et supports d'exposition	
		Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
		Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	
Livraison ou installation conforme le :			
État des lieux sortant le :			
Commentaires état matériel :			
SECURITE		Partie réservée à la collectivité	
Présence/ronde police souhaitée : de h à h			
Gardiennage :			

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20260616-DELIB2026-181-DE  
 Date de télétransmission : 29/06/2026 Page 8 sur 10  
 Date de réception préfecture : 23/06/2026



## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

## ANNEXE 2



### Annexe financière n°3

#### à la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 fixant les objectifs des prestations

- Année 2026 -

Entre les soussignés,

#### **L'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour**

Avenue de Besserette - 15100 Saint-Flour  
Représenté par Maryline GUDEFIN, sa Présidente

D'une part,  
et

#### **Saint-Flour Communauté**

Village d'Entreprises – Zone d'activités du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour  
Représentée par Monsieur Philippe DELORT, son Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n°2026- en date du 16 juin 2026 ;

D'autre part,

#### **Article 1 : Objet de l'annexe**

La présente annexe a pour objet de fixer le montant et la répartition de la subvention 2026 versée par Saint-Flour Communauté à l'OMJS de Saint-Flour.

#### **Article 2 :**

Le montant de la subvention maximale accordée par Saint-Flour Communauté au titre de l'année 2026 s'élève à 85 500 €, et se détaille comme suit :

#### **=>Jeunesse :**

• Animations extra-scolaires en direction des jeunes et financement des personnes responsables de l'encadrement des jeunes, à l'échelle de Saint-Flour Communauté, pour 44 245 €, déclinées comme suit :

- « Grand Jeu » et animations « Saint-Flourco'Lympique »,
- Mini-camps et après-midi à thèmes,
- Organisation de stages sportifs et de loisirs et de journées sportives,
- Gestion du « Mini-Parc OMJS » (structures gonflables) installé à Saint-Flour ;

- Fonctionnement, encadrement, animation du Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) : 4 000 €.
- Organisation d'événements CIJ : 2 000 €
- Animation et coordination du dispositif « Pass Activ'jeunes » : 2 808€.

#### **=> Association :**

• Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) (soutien aux associations à l'échelle de Saint-Flour Communauté, Forum des associations à Saint-Flour, ...) avec l'adhésion au réseau SAVAARA (Structures d'Appui à la Vie Associative en Auvergne Rhône-Alpes) : 1 703 €.

#### **=> Événementiel :**

• Soutien aux événementiels sportifs d'intérêt communautaire (Etape Sanfloraine, Méridienne, Traversée blanche, Trail de la cité des vents, Grand Parcours...) : 11 095 €.

#### **=> Sport :**

• Collecte des données permettant la répartition de la subvention au sport de haut niveau ;  
• Participation au fonctionnement des sentiers VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, à l'échelle du Pays de Saint-Flour Margeride, en complémentarité de l'intervention de Saint-Flour Communauté sur les secteurs de Planèze et du Pierrefortais : 1 703 €

Accusé de réception en préfecture  
64045000-2026-0004-2024-481-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

**=> Gestion :**

• Coordination et garantie du bon fonctionnement de l'utilisation du complexe multi-sports intercommunal sis à Saint-Flour avec l'élaboration des plannings d'utilisation scolaire et associatif : 17 946 €.

Fait à Saint-Flour, le  
En deux exemplaires originaux.

Pour l'OMJS de Saint-Flour,  
La Présidente,

Pour Saint-Flour Communauté,  
Le Président,

Madame Marilyne GUDEFIN

Monsieur Philippe DELORT